

**SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023**  
**à 20H00 en Mairie**

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice est de  
15

Présents : Mrs Pierre ROSAIRE, Norbert BALTAZAR, Alexandre MALGRAS, Christophe MOUREY, Marcel PINS, Jean-Luc BALTZLI, Mmes Géraldine ROCHE, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Francine CAJELOT, Vanessa GOUJET, Marie SALETTI, Martine LELIEVRE.

Procurations : Mr ROMANOWSKI Clément procuration à Mme ROCHE  
Mme DOSSIN Danièle procuration à M. BALTZLI  
M. RONCALLI procuration à M. BALTAZAR Norbert

Votants (présents et procurations) : 14 (M. Baltzli a quitté la salle au moment du vote)

Secrétaire de séance : Laurence NION-COUPRIE

Date de la convocation : 30 mars 2023

**DCM 2023/10 : Compte de gestion 2022**  
**(Rapporteur : M. Le Maire)**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable de Hayange (Moselle) et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune. Le C.M, ayant entendu l'exposé du rapporteur, **à l'unanimité**, adopte le compte de gestion 2022 de la commune établie par le comptable public.

**DCM 2023/11 : Compte administratif 2022 et affectation du résultat**  
**(Rapporteur : M. Baltazar)**

M. BALTAZAR, Adjoint aux Finances, présente les résultats de clôture de l'exercice 2022,

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 148 164.29
Recettes	1 568 761.64
Solde de l'exercice 2022	420 597.35
Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 (R 002)	178 637.22
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 EN FONCTIONNEMENT</b>	<b><u>599 234.57</u></b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	385 115.15
Recettes	339 392.85
Solde de l'exercice 2022	- 45 722.30
Déficit d'investissement reporté de l'exercice 2021 (D 001)	- 101 484.47
<u>Solde cumulé clôture 2022</u>	<u>- 147 206.77</u>
Restes à réaliser en dépenses de 2022 reportés sur exercice 2023	133 604.64
Restes à réaliser en recettes de 2022 reportés sur exercice 2023	75 415.60
<u>Solde des restes à réalisés reportés</u>	<u>- 58 189.04</u>
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 EN INVESTISSEMENT (solde cumulé + solde des RAR reportés)	<u>- 205 395.81</u>

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Le C.M., réuni sous la Présidence de M. BALTAZAR, après avoir examiné le compte administratif 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 599 234.57 €
- Un déficit d'investissement de 205 395.81 €

**A l'unanimité**, adopte le compte administratif de Monsieur le Maire qui est conforme au compte de gestion de Madame la Trésorière du SGC de Hayange et décide, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ❖ Affectation au 1068 en investissement sur 2023 : 205 395.81 €
- ❖ Report en fonctionnement au R 002 sur 2023 : 393 838.76 €

### **DCM 2023/12 : Vote des subventions 2023**

**(Rapporteur : M. Baltazar)**

M. Jean-Luc BALTZLI, Président de l'Association Sports Culture Loisirs, ayant un intérêt dans ce vote, quitte la salle.

Le CM, **à l'unanimité**, décide d'allouer les subventions suivantes :

- ASCL 4 120 €
- Bigophones 1 800 €
- Donneurs de sang 500 €
- Handball 3 000 €
- Judo 2 000 €
- Comité des fêtes 1 500 €
- Amicale du personnel 1 320 €
- Subventions étudiants 1 000 €
- Une rose un espoir 300 €
- Subvention classe découverte 1 512 €

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2023, article 6574



**DCM 2023/13 : Tarifs du périscolaire 2023/2024****(Rapporteur : Mme CAJELOT)**

Après avoir pris connaissance et délibéré, le C.M., à l'unanimité :

- décide d'appliquer les nouveaux tarifs du périscolaire, annexés ci-dessous ;
- et de les communiquer aux PEP57 afin de les appliquer à partir du 1er septembre 2023.

**Participations des parents  
au coût du périscolaire saison 2023/ 2024**

Lundi, mardi Jeudi, Vendredi	QF inférieur à 730€		QF de 731€ à 1200€		QF de 1201€ à 1500€		QF de 1501e à 2000€		QF de 2001€ et plus	
	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024
Matin 7h30 à 8h30	1.60	1.60	1.90	2.00	2.1	2.30	2.30	2.50	2.50	2.70
Prix repas	3.80	4.00	3.80	4.00	3.80	4.00	3.80	4.10	3.80	4.10
Pause Méridienne*	2.60	2.60	3.50	3.70	4.00	4.20	4.50	4.80	5.00	5.40
Gouter +1er créneau Rurange 16H15 à 17H30	2.20	2.20	2.90	3.10	3.20	3.40	3.50	3.80	3.80	4.10
Gouter +1er créneau Montre.16H30 à 17H45	2.20	2.20	2.90	3.10	3.20	3.40	3.50	3.80	3.80	4.10
créneau 17h30 à 18h30 Rurange	2.10	2.10	2.60	2.80	2.90	3.10	3.20	3.40	3.50	3.80
créneau 17h45 à 18h30 Montrequienne	1.60	1.60	1.90	2.00	2.20	2.40	2.50	2.70	2.80	3.00
journée complète à Rurange	12.30	12.50	14.70	15.60	16.00	17.00	17.30	18.60	18.60	20.10
journée complète à Montrequienne	11.80	12.00	14.00	14.80	15.30	16.30	16.60	17.90	17.90	19.30

**DCM 2023/14 : Tarifs des mercredis récréatifs et ALSH 2023/2024****(Rapporteur : Mme CAJELOT)**

Après avoir pris connaissance et délibéré, le C.M., à l'unanimité

- décide d'appliquer les nouveaux tarifs des mercredis récréatifs et des ALSH 2023/2024 ;
- et de les communiquer aux PEP57 afin de les appliquer à partir du 1er septembre 2023.



**Participations des parents  
au coût des mercredis récréatifs saison 2023/2024**

	QF inférieur à 730€		QF de 731€ à 1200€		QF de 1201€ à 1500€		QF de 1501e à 2000€		QF de 2001€ et plus	
	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024
Matin ou après-midi sans repas	6.80	6.80	7.50	7.80	8.30	8.80	9	9.60	9.70	10.40
Prix repas	3.80	4.00	3.80	4.00	3.80	4.00	3.80	4.10	3.80	4.10
Pause Méridienne*	3	3.00	3	3.20	3	3.15	3	3.20	3	3.30
Prix demi-journée	13.60	13.80	14.30	15	15	15.95	15.80	16.90	16.50	17.80
Prix journée complète	20.40	20.60	21.80	22.80	23.30	24.75	24.80	26.50	26.20	28.20
Après 17h30	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

**Participations des parents au coût des ALSH saison 2023/2024**

	QF inférieur à 730€		QF de 731€ à 1200€		QF de 1201€ à 1500€		QF de 1501e à 2000€		QF de 2001€ et plus	
	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024	prix 2022 2023	prix 2023 2024
Forfait 3 jours*	59	59	69	72	73	77	77	82	80	86
Forfait 4 jours	77	77	90	94	95	100	100	106	105	113
Forfait 5 jours	86	86	102	107	108	114	114	121	121	130

\*Le forfait 3 jours n'est possible que les semaines de vacances scolaires qui comportent un jour férié.

- Le quotient familial maximum sera appliqué en cas de non présentation du document CAF.
- Des aides sont possibles (CAF, CE, divers bons....) Se rapprocher des PEP 57 qui gèrent le périscolaire de Rurange et Montrequienne.
- Une part importante du coût du périscolaire est pris en charge par la commune : soit environ 40%

**DCM 2023/15 : Vote des taux des taxes 2023****(Rapporteur : M. Le Maire)**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, **par 14 voix pour et 1 voix contre**

- **DECIDE** d'augmenter de 0.5 point le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- **FIXE** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 

❖ Taxe d'habitation	13.81 %
❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.76 %
❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53.50 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**DCM 2023/16 : Budget primitif M14-2023****(Rapporteur : M. Le Maire)**

Le C.M., vote par à **l'unanimité**, le budget primitif 2023 de la M14 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ❖ **Fonctionnement** :
  - Dépenses 1 754 332.76 €
  - Recettes 1 754 332.76 €
- ❖ **Investissement** :
  - Dépenses 780 065.17 €
  - Recettes 780 065.17 €

**DCM 2023/17 : Demande de subvention au titre du dispositif « AMISSUR » (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route)****(Rapporteur : M. Baltzli)**

Il est proposé à l'assemblée un projet relatif à des opérations de sécurisation des voiries :

- Sécurisation entrée village (élargissement du rond-point de l'entrée de Rurange)
- Achats divers panneaux et matériel de sécurisation

Le coût s'élève à 34 112.00 € H.T, soit 40 934.40 € T.T.C.



Le plan de financement serait :

✓ Subvention AMISSUR	30 %	10 233.60 € HT
✓ Fonds propres	70 %	23 878.40 € HT
	TOTAL :	<u>34 112.00 € HT</u>

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- ✓ DÉCIDE la réalisation des travaux de sécurisation des voiries mentionnés ci-dessus et S'ENGAGE à achever ces travaux avant le 15 novembre 2023 ;
- ✓ ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- ✓ SOLLICITE la subvention «AMISSUR» du Conseil Départemental ;
- ✓ S'ENGAGE à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.
- ✓ CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

**DCM 2023/18 : Affaire immobilière-aliénation à titre onéreux d'immeuble bâti (vente d'une ancienne classe d'école)**

**(Rapporteur : M. Baltzli)**

Par délibération du Conseil municipal en sa séance du 19 janvier 2023, le Conseil municipal de la Commune de RURANGE-LES THIONVILLE (Moselle) a décidé de la mise en vente de l'immeuble ci-après désigné.

Le Conseil municipal de la Commune de RURANGE -LES THIONVILLE (Moselle) est ce jour appelé à se prononcer sur la vente de l'immeuble ci-après désigné :

DESIGNATION

Un immeuble sis à RURANGE-LES THIONVILLE (Moselle), rue des Ecoles, provisoirement cadastré :  
COMMUNE DE RURANGE-LES THIONVILLE (Moselle)

SECTION 12 N°369/83 « 7 RUE DES ECOLES » d'une contenance d'environ trois ares quatre-vingt-trois centiares (03a 83 ca)

A provenir de l'immeuble souche de plus grande contenance cadastré :  
COMMUNE DE RURANGE-LES THIONVILLE (Moselle)

SECTION 12 N°229/83 « 7 RUE DES ECOLES » d'une contenance de soixante-huit ares quarante-deux centiares (68a 42ca)

Ainsi qu'il résulte du procès -verbal d'arpentage établi par Monsieur Frédéric GALLANI géomètre expert à 57100 THIONVILLE, 1 Place Turenne en date du 4 octobre 2023 (certifié par le cadastre en date du 4 octobre 2023)

L'immeuble dont s'agit ci-avant désigné et objet de la vente était anciennement affecté à un service public, savoir : école élémentaire de la Commune de RURANGE -LES-THIONVILLE (Moselle) jusqu'en avril 2021

L'école élémentaire a fermé depuis avril 2021

Par délibération du conseil municipal de la Commune de RURANGE-LES-THIONVILLE (Moselle) en date du 19 mai 2022 transmise en Préfecture en date du 30 mai 2022 et reçue en Préfecture sous référence « ID 057-215706029-20220519-2022DCMMAI19066DE » ; il a été, savoir :

- Constaté la désaffectation, matérielle de cet immeuble à l'usage d'école élémentaire,
- Prononcé le déclassement du domaine public de la Commune

Il est rappelé que, depuis lors, le bien objet de la vente n'a plus été affecté à un service public ni à l'usage direct du public et n'a pas constitué directement ou indirectement l'accessoire du domaine public et appartient donc au domaine privé de la Commune de RURANGE-LES -THIONVILLE.

L'estimation des domaines est obligatoire pour les collectivités de plus de 2000 habitants.

La commune compte plus de 2000 habitants.

L'avis des domaines a été sollicité et obtenu le 01/04/2022

La présente délibération est prise à l'appui de l'avis de domaines.

#### PROPOSITION

Il est en conséquence proposé à l'assemblée municipale de bien vouloir, savoir :


Accepter l'offre formulée par Messieurs Antonio et Julien MARCHESE, qui projettent d'acquérir ledit immeuble et de réaliser dans cet immeuble un agencement de bureaux.

Décider de la vente dudit immeuble sus désigné à : Messieurs Antonio et Julien MARCHESE, demeurant à 57310 RURANGE-LES THIONVILLE-MONTREQUIENNE 29 rue de Vaulry ;

Ou, à défaut, au profit de la société SCI JCG IMMOBILIER constituée entre eux deux et actuellement en cours de formation,

Moyennant le prix de SOIXANTE SEIZE MILLES EUROS (76 000,00 euros) en ce compris les honoraires de négociation à charge du vendeur et dus par le vendeur à l'agence TUSCULUM France SARL-57300 MONDELANGE, 4 A, rue des Jardins, en vertu d'un mandat, pour Six MILLES EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (6 000,00 euros TTC) soit le prix net vendeur de SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUROS).

C.M. du 06 avril 2023

ROSAIRE Pierre, Maire	
Madame NION-COUPRIE, secrétaire de séance	